

PÔLE ASH ISERE

Adaptation scolaire et Scolarisation des
élèves en situation de Handicap

USAGERS



- **Permanence téléphonique** : 04 76 74 78 91

lundi, mardi, jeudi, vendredi
de 8h00 à 10h00 et de 14h00 à 16h00

mercredi
de 8h00 à 10h00

- **Courriel** : pole.ash.38@ac-grenoble.fr

- **Coordonnées postales** :

Pôle ASH
Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
1 rue Joseph Chanrion
38 000 GRENOBLE

L'AVS peut-il accompagner
mon enfant de
l'établissement scolaire
jusqu'à son lieu de
rééducation ?

Est-ce que je
peux
rencontrer
l'AVS de mon
enfant ?

Est-ce que je peux
demander le numéro de
téléphone de l'AVS ?

Mon enfant aura t-il le même
AVS pendant toute sa
scolarité ?

En cas d'absence de l'AVS, l'école
peut-elle me demander de le
garder à la maison ?

Qu'est-ce
qu'un AVS
mutualisé ?

PÔLE ASH ISERE

pole.ash.38@ac-grenoble.fr

04 76 74 78 91

Malgré la notification,
mon enfant n'a
toujours pas d'AVS !

En cas d'absence de
l'AVS de mon enfant,
puis-je le remplacer
moi-même ?

La classe prévoit une
sortie scolaire.
Comment mon enfant
peut-il y participer ?

Le nombre d'heures
d'AVS attribuées est
différent de la
notification !

L'AVS de mon enfant sera-t-
elle remplacée en cas
d'absence prolongée ?